

Témoignage de Catherine A[...] (email du 03/10/2019)*

LETTRE OUVERTE de Catherine A[...] 1^{er} Octobre 2019

Pourquoi je veux utiliser les patchs à la Valentonine et au 6-Méthoxy-Harmalan

Je fais partie des 401 personnes, atteintes de troubles du sommeil, de dépression, ou des maladies neuro-dégénératives de Parkinson, ou d'Alzheimer qui veulent tester les patch à la Valentonine et au 6-Méthoxy-Harmalan.

J'ai pris l'initiative de contacter le Professeur Jean-Bernard Fourtillan après avoir été informée par une amie de la découverte du Professeur J-B Fourtillan. **Grâce aux informations qu'il m'a fournies, qu'il met à disposition de chaque personne qui les demande, et qu'on trouve aisément en ligne, j'ai pu enquêter pour mon propre compte auprès de médecins généralistes, de neurologues, et de pharmaciens.** Leurs réponses ont été unanimes : il n'y a aucun risque à prendre un tel traitement, car si quelque effet secondaire apparaissait il suffirait d'interrompre le traitement pour qu'il disparaisse.

À court terme, les patchs à la Valentonine et au 6-Méthoxy-Harmalan sont mon seul espoir d'échapper à la maladie de Parkinson, car aujourd'hui il n'y a pas de traitement qui puisse guérir ou ralentir l'évolution de cette maladie dégénérative pour laquelle il n'existe que des traitements symptomatiques. Je ne veux pas attendre 5 ans ou plus qu'un hypothétique nouveau traitement me fasse espérer la guérison ou le recul de mes symptômes. Je veux utiliser les patchs transdermiques et je prends l'entière responsabilité de ma décision car comme tous ceux et celles qui subissent cette maladie et vivent sa progression je ne veux

pas être condamnée à une fin effrayante dans la dépendance et la paralysie progressives de toutes mes facultés.

Les affirmations fantaisistes et les craintes de personnes mal informées véhiculées par plusieurs médias convoquent à ma mémoire des faits, eux, bien réels : **ce sont toujours les malades qui, en perdant la vie, ou en subissant des effets secondaires invalidants révèlent la dangerosité de certains médicaments qui pourtant ont obtenu l'AMM.** Le « Médiator » est l'un d'entre eux et il y en eu d'autres.

D'autre part, chacun sait aussi que des médicaments indisponibles en France sont désormais facilement achetés via internet.

L'ANSM voudrait nous empêcher de choisir notre traitement alors qu'elle soutient la décision de l'actuel ministre de la santé Madame Agnès BUZYN, qui a rendu obligatoire la vaccination des bébés par 11 vaccins contenant de l'aluminium *sans tenir compte des mises en garde contre la toxicité de l'aluminium comme le recommandent la FDA* (Food and Drug Administration aux USA), et de *l'OMS.*

Autre exemple : en 1994 la vaccination contre l'hépatite B a été rendue obligatoire pour le personnel hospitalier, les enfants, préadolescents et adolescents et cela *inutilement bien qu'ils ne fassent pas partie des groupes « à risque ».* Peu de temps après ces injections, une augmentation fulgurante des cas de Sclérose en plaque, enregistrée par l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé (AFSSPS), a suscité un débat, puis en 1998 elle n'a plus été obligatoire pour les enfants préadolescents et adolescents...

Ma capacité à juger de ce qui est bon pour moi m'a fait demander à être traitée par les patchs à la Valentonine et au 6-Méthoxy-Harmalan car les seuls médicaments existants ne traitent que très médiocrement les symptômes et ils transforment la vie de ceux qui les consomment en une lutte constante contre l'apathie et l'endormissement.

Catherine [...]

PS : Il n'y a pas eu « *d'essai clinique sauvage* » au monastère St Benoît à Poitiers je le sais car j'y étais. Mais peu importe que je le dise puisque d'autre(s) ? personne(s) ? me contredisent.

** Document reçu par email le 03 octobre 2019. Toutes les données personnelles du document original ont été masquées pour des raisons de confidentialité (remplacé par « [...] »)*